



POLITIQUE QUALITE

Le Service de Santé au Travail des Ouvriers Dockers (S.S.T.O.D), association Loi 1901, est engagé dans une politique d'amélioration continue de la qualité.

Le S.S.T.O.D met tout en œuvre pour garantir la satisfaction de ses parties intéressées avec une impartialité et une qualité de prestation garanties par la Direction répondant à leurs exigences tout en garantissant des conditions optimales de sécurité et de confidentialité des données et une forte disponibilité du service.

Son approche est orientée « adhérents », Instances Représentatives du Personnel (IRP) et « salariés ». Elle s'articule essentiellement autour de leur satisfaction et la prise en compte des besoins des adhérents et de leurs salariés. Les IRP sont très largement associées à toutes les étapes de la mise en place des missions du SSTOD.

Notre politique qualité vise principalement la maîtrise des risques et opportunités relatifs aux activités du SSTOD et engage la Présidence, le Délégué Général, les IRP et l'ensemble des professionnels du SSTOD. Les engagements sont les suivants :

- Assurer la satisfaction des parties intéressées directes ou indirectes.
- Assurer aux adhérents un traitement rapide des demandes.
- Assurer aux adhérents un suivi optimal de leurs salariés avant, pendant et après les différentes visites en mettant à disposition un site unique à proximité des terminaux portuaires.
- Prévenir la désinsertion professionnelle et favoriser le retour à l'emploi.
- Améliorer de manière continue notre système de management de la qualité en respect avec la norme SPEC 2217.
- Proposer une offre socle complète qui comprend le suivi individuel (SI), des actions en milieu de travail (AMT), une cellule Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP), pas d'offre complémentaire.

Pour y parvenir, nous appelons chacun d'entre nous à porter ces valeurs en contribuant activement à notre démarche qualité fondée sur le principe d'amélioration continue.

Par ailleurs nous nous engageons avec le soutien des services support du GIE Interentreprises Portuaires à mettre à disposition toutes les ressources nécessaires à la mise en œuvre de cette politique, au déploiement de ses objectifs et à leur revue autant que nécessaire.

Le 29 juillet 2024,

La Présidente

Christelle LEBRUN

Le Délégué Général

Franck PARETTE